

Groupe de travail « Emploi – Formation »

Compte-rendu

Réunion du 7 avril 2023
La Vapeur - Dijon

Sont présents :

Coline Hejazi-Kenari	FEMA, Fédération des Musiques Actuelles de Bourgogne-Franche-Comté
Joséphine Théoleyre	Territoires de Cirque
Anne Zaïre	Région Bourgogne-Franche-Comté
Fabrice Boy	Syndeac
Tiziana Mélis	CIP coordination des intermittents et précaires de Bourgogne
Thierry Museur	CIP coordination des intermittents et précaires de Bourgogne
Lionel Tessier	SNAM CGT
Morgane Malapert	Culture Action

Sont excusés :

- Fabien Spillmann (DRAC Bourgogne-Franche-Comté),
- Mathilde Lecornu (DRAC BFC),
- Muriel Goux (Centre image – Pôle régional d'éducation à l'image),
- Clémentine More (Centre image – Pôle régional d'éducation à l'image)
- Véronique Trémoureux (APARR),
- Bertrand Kauffmann (INSEE),
- Michel Ramillon (Pôle emploi),
- Virginie Delacour (AFDAS),
- Bénédicte Dufieu (AFDAS),
- Mélanie Manuelian (CIP FC).

Co-animation :

- Coline Hejazi-Kenari, FEMA, dans le rôle de rapporteur
- Elise Lebossé, Culture Action, coordination animation

Référents :

- Fabien Spillmann, DRAC Bourgogne-Franche-Comté (excusé)
- Anne Zaïre, Région Bourgogne-Franche-Comté

Elise Lebossé remercie La Vapeur de Dijon pour mettre à disposition le plateau et accueillir le groupe de travail Emploi – Formation du COREPS Bourgogne-Franche-Comté.

La séance commence par un tour de table pour que chacune et chacun se présente, dise quelle organisation elle/il représente au sein du COREPS Bourgogne-Franche-Comté.

Partage d'actualités et amorce des échanges avec les personnes présentes :

- Il y a deux ans, le réseau des CDN a démarré un audit financé par la Ministère de la culture sur la transition écologique. Parmi les 38 CDN, 7 d'entre eux sont pilotes dont le CDN de Dijon. Cette étude va donner une cartographie des enjeux prospectifs sur les 5 à 10 prochaines années et déboucher sur un plan d'action à 3 niveaux :
 - Bâtiment, restaurant, transport des équipes, festival, production / diffusion,
 - Etude systémique des enjeux de transition écologique au regard de l'économie circulaire, d'une économie collaborative, du lien et de la réflexion en construction avec les collectivités locales et territoriales.
 - La création et comment au vu de ces enjeux on s'empare du récit et du narratif dans le cadre de soutien à l'écriture.
- La rhétorique amorcée sur « la décroissance harmonieuse » de notre secteur d'activité par la DGCA en Avignon 2022, corrélée à cet audit du réseau CDN, inquiète fortement sur la prise de mesures drastiques qui auront des impacts sur notre secteur : couper les vivres ou faire moins mais mieux avec une incidence sur l'emploi technique et artistique et le développement des activités auprès des équipes artistiques qui créent sur le terrain.
- La question de la transition écologique est très présente au sein des musiques actuelles tant pour les gros festivals d'été que pour les structures qui essaient de s'en emparer malgré un manque de moyen ou de ressources. Les aides des collectivités territoriales seront-elles conditionnalisées au développement durable ? Les grosses structures ont la capacité, pas forcément les plus petites, pour mettre en place les premiers paliers de formations concernant les pratiques. Une réflexion est initiée au sein des fédérations, des pôles et des syndicats.
- Notre écosystème est face à une double contrainte qui demande une grande adaptabilité :
 - Les financements vont être corrélés à une démarche responsable
 - Les catastrophes climatiques : intempéries, sécheresse, tempêtes, tornades, ...
- Verdissement des dispositifs, conditionnement des aides au respect d'un certain cadre c'est une démarche globale entreprise par la Région BFC (transports, mobilité, lycées, circuit court, déchets, produits de nettoyages respectueux de l'environnement) qui rencontre une grande complexité quand elle est financeur minoritaire sur un évènement par exemple. Il est question de travailler sur un dispositif énergétique des bâtiments culturels, mais ne faudrait-il pas des études préalables qui déterminent les besoins avant de se lancer dans l'investissement ?
- La direction générale des finances auprès des opérateurs culturels qui ont bénéficié d'activité partielle pendant le COVID, soupçonné d'avoir bénéficié d'un enrichissement frauduleux. Cette inquiétude est partagée au sujet de contrôle de plus en plus nombreux
- Une question est partagée au sujet des indicateurs sur les taux de surendettements pour mieux comprendre la capacité d'endettement d'une ville ou d'une collectivité territoriale, et la marge possible qui n'est peut-être pas utilisée.
- Des syndicats (SYNDEAC, CGT, ...) mettent en place des formations en interne à destination de leurs représentants en COREPS (outillage, co-animation, participation...).

Ouverture des travaux du jour :

S'ouvre la quatrième réunion du groupe de travail Emploi – Formation.

Pour rappel, deux axes déterminent les travaux :

- Axe 1 : Photo globale de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté pour les secteurs de l'audiovisuel, du cinéma et du spectacle vivant.
- Axe 2 : Parcours trajectoire avec le lien à la formation initiale, aux compétences, à la mise en visibilité des parcours.

Axe 1 : Photo globale de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté pour les secteurs de l'audiovisuel, du cinéma et du spectacle vivant.

La réunion du 22 février 2023 du groupe de travail Emploi – Formation a permis de valider la commande de la réalisation d'une photo globale de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté pour les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma (cf. compte-rendu du 22/02/23).

La « réunion technique » rassemble : la DRAC, la DREETS, l'INSEE, l'URSSAF, Pôle emploi et AUDIENS. L'INSEE prendra en charge la publication des résultats de l'étude.

Deux réunions ont eu lieu le 1^{er} mars et le 3 avril.

Chaque organisation est en mesure de produire des données. Les réunions successives permettent de préciser le périmètre de l'étude, d'expérimenter l'extraction de certaines données.

Cette dernière étape a suscité des questions. Elles ont été transmises au groupe de travail Emploi – Formation du COREPS BFC qui s'est réuni le 7 avril 2023. En voici les questions et les réponses.

1. La première question porte sur :

- les précisions apportées qui sélectionnent certains sous-ensembles et pas d'autres, sous Edition par exemple.
- l'élargissement de la recherche à tout le champ d'activité et ne plus le réduire au croisement du champ avec les codes ROME

Le groupe de travail est d'accord pour décorréliser les codes NAF des codes ROME afin d'élargir le champ au maximum.

2. Pour compléter les champs d'activité définis dans la demande initiale, seront à prendre en considération dans leur totalité :

58.1 ÉDITION DE LIVRES ET PÉRIODIQUES ET AUTRES ACTIVITÉS D'ÉDITION 90.03 Création artistique **91 BIBLIOTHÈQUES, ARCHIVES, MUSÉES ET AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES**

3. Concernant la Traduction et l'Interprétation, le groupe de travail est d'accord que le champ prenne en compte les métiers (ROME) et aussi les établissements liés à la traduction et l'interprétation (NAF).

4. La même question se pose pour :

L'audiodescription. La médiation culturelle. La photographie. L'art design.

Est-il possible d'inclure dans le champ de l'étude ces métiers et ces activités ?

5. Le groupe de travail Emploi – Formation est d'accord aussi pour la prise en compte du champ d'activité :

9499 Activités des organisations associatives n.c.a.

Cela concerne un certain nombre de structures qui ont notamment recours au GUSO : Guichet unique du spectacle occasionnel pour employer des salariés sous le régime de l'intermittence. Cela représente un certain nombre de structures de petite ou moyenne taille.

Les non-professionnels du spectacle vivant (94.99 Z) constitue une part non négligeable dans les demandeurs de licences.

Le groupe de travail Emploi – Formation souligne l'importance du GUSO dans nos secteurs et questionne l'accès à ces données auprès de l'URSSAF, de Pôle emploi ou des Congés spectacles.

Pour partager l'information, l'absence d'emploi pour les collectivités qui ont pourtant la licence d'entrepreneur du spectacle peut traduire un fonctionnement basé sur facture. La collectivité facture à l'entrepreneur culturel qui emploie le personnel nécessaire à la manifestation.

6. Une autre question du groupe de travail Emploi – Formation :

Est-il possible de croiser les données des annexes XIII et X avec celles du statut auto-entrepreneur ?

Ce serait une variable qui alimenterait la question de la multi-activité.

7. Multi activité, masse salariale, articulation salarié / non-salarié sont des questions que le groupe de travail souhaite aussi travailler.

8. Le groupe de travail est d'accord avec la proposition de réaliser la photo globale de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté, à savoir conjuguer trois approches :

- une approche Métier Profession
- une approche filière économique avec l'ensemble de Employeurs
- une articulation de ces deux approches pour prendre en compte la complexité.

Pour chercher à mettre en évidence le cœur de ces secteurs et ce qui gravite autour, en annexe et dévoiler ce qui se cache derrière la photo, des conditions d'exercice particulières.

A l'occasion des échanges, le groupe de travail est revenu sur des notions liées à l'emploi et à l'embauche comme :

- Le GUSO,
- Les GIP,
- La détention de la licence d'entrepreneur du spectacle,
- Pour certaines collectivités qui ne peuvent embaucher directement le recours à facturer à l'organisateur.

Axe 2 : Parcours trajectoire

La question de la formation et celle de l'emploi sont difficilement dissociable.

Si l'axe 1 est plus quantitatif et a été dématérialisé par la photo globale de l'emploi, l'axe 2 est plus qualitatif. Il est important d'avoir des retours d'expérience car la réalité humaine ne se traduit pas qu'avec des chiffres.

L'axe 2 met en avant le lien avec la formation initiale et le développement des compétences, pose la question de la mise en visibilité des parcours ou du gap entre la formation initiale et le parcours professionnel.

Le groupe de travail se replonge dans l'axe 2 en fait ressortir des questions, des pistes à travailler :

- Quel va être l'évolution du marché de l'emploi sur le territoire dans le 5 à 10 ans à venir ?
- Au-delà de l'approche purement formation, comment nos métiers vont-ils évoluer dans les prochaines années ?
- Quelle est cartographie de la formation en Bourgogne-Franche-Comté ?
- Quels sont les diplômes desquels on ressort sur le territoire ?
- De quelle manière les formations s'adaptent-elles à la réalité de nos métiers ?
- Quelles sont les formations en Bourgogne-Franche-Comté ? Les formés trouvent-ils du travail à la sortie de leur formation ?
- Comment est-il possible de continuer à développer ses compétences tout au long de la vie et être un professionnel sur le marché de l'emploi en fonction des besoins de professionnels du territoire ?
- De quelle manière, créer, ou non, des porosités entre un certain nombre de métiers techniques et de filière au sein du spectacle vivant ?
- Suggestion à expérimenter : réunir les directeurs techniques de lieux pour mettre en commun les besoins, les compétences, puis mutualiser des parcours de formation à l'échelle du territoire, à l'échelle des bassins d'emploi et des besoins en compétences non pourvues.
- La formation continue depuis la réforme de la formation serait-elle moins accessible au salarié ? Ne demande-t-elle pas à l'employeur de mener une politique d'investissement dans la formation continue ?
- Les métiers de l'accompagnement, première porte d'entrée pour les artistes émergents, s'apprennent sur le tas, dans les structures qui les emploient. L'absence de formation à ces métiers de l'accompagnement pose la question de la légitimité de ces emplois.
- La question de l'insertion se pose dans tous les champs du COREPS BFC, cette question de l'adéquation entre la sortie d'étude et le monde professionnel.
- Existence de dispositifs d'aide au compagnonnage porté par GIEQ Théâtre, de CAE, coopérative d'activité et d'emploi,
- Les fonds d'insertion qui permettent aux employeurs de recevoir une subvention en contrepartie de l'embauche d'un jeune comédien sortant de l'école.
- La loi sur la formation de 2019 ouvre à la capacité de monter des CFA inter-entreprises. Comment mieux informer les employeurs pour qu'ils en prennent l'initiative ?

- Séparer les métiers techniques et les métiers artistiques pour mieux approcher la réalité formation en région ?
- Dans la notion de parcours, comment aborder la question de la primo-insertion professionnelle et celle la fin de parcours, explosive notamment pour les femmes à partir de 45 ans.
- Le nombre de femmes élèves en conservatoire de formation est plus élevé que le nombre d'élèves homme. La réalité est qu'il y a moins de femme que d'homme sur scène. Que se passe-t-il entre la formation et la scène ?
- La question du « genre » se décline en formation, sur scène...
- Formation en interne.
- Transmission (l'outil, contrat de génération, existe-il encore)

- Quelle est l'offre de formation initiale en région ? Quels sont les manques ?
- Quelle est l'offre en enseignement supérieur ? Quels sont les manques ?
- IUT, ministère Education national, enseignement supérieur, DRAC pour les enseignements artistiques
- Quelles sont les filières à développer ? Quels sont les manques ?
- Quelle est l'offre en formation continue ? Quels sont les manques ?
- Quelle est l'offre d'organismes de formation en région ?
- Quels sont les manques en formation continue ?
- GRETA, AFPA
- Formation certifiante et France compétences.
- Envoyer un système de questionnaire à l'ensemble des employeurs, petite, moyenne ou grande activité, serait-il le moyen de recenser les qualifications et les besoins requis ? Comment parvenir à interroger le bassin des employeurs et le mettre en corrélation avec l'offre de formation initiale ?

Comment réaliser la cartographie de la formation en Bourgogne-Franche-Comté ?

Savoir dans un premier temps où est la formation en BFC pour être plus fin dans l'analyse.

Un premier point serait de lister ce qui existe en formation initiale et ce qui existe en formation continue pour les trois sous-ensembles : technique, artistique, administratif (support).

- Quelle est l'accessibilité à ces formations, quels sont les critères ?
- Quelle est l'économie de la formation ?
- A l'intérieur de ces formations, quelles sont les compétences apprises ? Correspondent-elles aux compétences requises du territoire ?
- Quelle est le taux d'employabilité à la sortie des formations, sur quelle durée ? Est-ce mesurable ? Selon quels indicateurs ?
- Comment les employeurs se positionnent-ils en termes de compétences par rapport à l'évolution des métiers ?

D'autres pistes : DLA R, questionnaire,

La prochaine réunion du groupe de travail Emploi – Formation aura lieu :

**Mardi 23 mai 2023 de 10h à 13h
A La Maîtrise de Dijon (21)**